



Paris, le 22 juin 2023

**L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉS,  
CITEO / ADELPHÉ ET L'INTERPROFESSION VALHOR SIGNENT LA CHARTE NATIONALE 2023-2024  
« POTS HORTICOLES : FAVORISER L'ÉCO-CONCEPTION, LA COLLECTE  
ET LE RECYCLAGE DES POTS HORTICOLES MÉNAGERS »**

Les pots horticoles plastiques ménagers représentent plusieurs centaines de milliers d'emballages accompagnant des plantes vendues chaque année en France aux consommateurs. Outils de production indispensables aujourd'hui pour les horticulteurs et pépiniéristes, leur impact sur l'environnement est une préoccupation majeure de la filière du végétal – qui a par définition une connotation environnementale très forte - représentée par VALHOR, l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. La filière du végétal s'est ainsi engagée dans une démarche environnementale collective et volontaire concernant les pots horticoles plastiques, avec l'ambition de trouver des solutions durables qui soient bénéfiques à ses ressortissants et acceptables par les consommateurs.

Certains de ces pots horticoles sont des emballages ménagers devant intégrer la filière de Responsabilité Élargie du Producteur des emballages ménagers, et sont donc collectables par le Service Public de Gestion des Déchets. Aussi, quatre signataires engagent-ils, par la signature d'une charte nationale, une **démarche volontaire** dont l'objectif est à court terme – d'ici fin 2024 – de mettre tout en œuvre afin de diminuer l'impact environnemental des pots horticoles ménagers plastiques, du début jusqu'à la fin de leur vie :

- L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), représentant les communes et intercommunalités ;
- CITEO et ADELPHÉ, éco-organismes de la filière des emballages ménagers ;
- et VALHOR, l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

Outre l'engagement général de collaborer en permanence en faveur du recyclage des pots horticoles, les signataires de la charte prennent officiellement 5 engagements majeurs et structurants :

**1. Clarifier les différentes segmentations de pots horticoles au regard de la réglementation sur les filières REP**

Les cosignataires de la charte, notamment en lien avec l'éco-organisme Ecomaison agréé par les pouvoirs publics pour organiser la collecte et le recyclage des articles de bricolage et jardin, s'engagent à clarifier les différents périmètres et segmentations pour l'ensemble des pots horticoles vendus et utilisés sur le territoire métropolitain.

**2. S'engager en faveur de pots horticoles recyclables**

Les cosignataires de la charte favoriseront le développement des travaux communs (en s'appuyant notamment sur les engagements et travaux prévus par la charte signée entre VALHOR et 8 fabricants de pots horticoles en janvier 2023 à Essen) permettant de trouver une solution pour garantir le recyclage des pots horticoles-emballages ménagers d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024, c'est-à-dire sans noir de carbone notamment, et répondant aux préconisations du Comité Technique pour le Recyclage des Emballages Plastiques (COTREP) de manière à permettre leur tri dans les centres de tri français.

**3. Identifier la meilleure solution de collecte des pots horticoles**

Les cosignataires étudient en 2023 (à travers une étude technique, déjà lancée) différentes solutions possibles de collecte et tri efficaces des pots, permettant à terme le recyclage effectif et massif des pots horticoles.

**4. Promouvoir l'adaptation des nouvelles règles de tri à la spécificité de la filière horticole**

Les cosignataires s'engagent à rechercher les messages facilitant le geste de tri des citoyens, à faire un état des lieux des différents types de pots horticoles selon les filières REP ainsi que des consignes de tri associées et à étudier des possibles règles d'harmonisation.

**5. Sensibiliser les acteurs à l'objectif de recyclabilité des pots horticoles**

Les cosignataires s'engagent à communiquer cet objectif collectif auprès de tous les relais nationaux et locaux engagés dans la collecte sélective et le tri des emballages ménagers : collectivités territoriales, opérateurs de tri des déchets et de recyclage, associations de consommateurs et de protection de l'environnement, fabricants de poteries horticoles plastiques, professionnels de la filière du végétal, grand public.

[Lien vers la convention](#)

Pour Jean-François VIGIER, Secrétaire général adjoint de l'AMF, mandaté par David LISNARD pour cette mission importante de valorisation écologique :

*« Pour l'AMF, tous les emballages usagés doivent être orientés vers les filières de recyclage ou de réemploi. Nous constatons parfois des problèmes techniques, comme c'est le cas pour les pots horticoles, mais il est important de travailler ensemble à lever ces difficultés afin de simplifier le geste de tri que nous demandons à nos concitoyens. »*

Pour Nicolas FURET, Directeur de la performance 3R chez CITEO :

*« Chez Citeo, notre mission est de réduire l'impact environnemental de tous les emballages ménagers et des papiers. Nous sommes ravis d'accompagner la filière du végétal vers l'éco-conception de ses produits comme les pots horticoles pour améliorer leur recyclabilité, sensibiliser au geste de tri ou encore améliorer la collecte. »*

Pour Michel AUDOUY, Secrétaire général de l'interprofession VALHOR, mandaté par la Présidente Catherine MULLER :

*« Notre filière du végétal se doit de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux et être toujours plus innovante et performante. Cette charte vise à lever rapidement les difficultés qui limitent aujourd'hui le recyclage des pots horticoles en plastique qui servent à produire et transporter les plantes vendues aux consommateurs. Complémentairement à la charte signée avec 8 fabricants de pots européens en janvier 2023 visant à mettre en place des solutions d'éco-conception des pots horticoles plastiques favorisant leur recyclage, cette charte signée avec l'AMF, CITEO et ADELPHÉ permettra d'améliorer l'impact des pots horticoles ménagers à toutes les étapes de leur cycle de vie : éco-conception, collecte et recyclage. C'est une ambition majeure pour la filière du végétal qui s'attèlera à la rendre concrète et efficace d'ici 2025. »*



### A propos de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF)

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'histoire de l'AMF se confond avec la défense des libertés locales. Force de proposition et de représentation, l'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Dans le cadre de leur activité de conseil et d'aide à la décision, les services de l'AMF exercent un suivi continu de l'actualité législative et réglementaire des collectivités.

Plus de 34 000 maires et présidents d'EPCI assurent sa légitimité. L'AMF est particulièrement attachée à la politique de développement du recyclage des déchets des ménages, fondée sur la conjugaison des efforts de tous les acteurs concernés. C'est cette approche partenariale qui a conduit l'AMF à participer à cette initiative, qui porte sur les emballages les plus petits et les plus difficiles à capter. Les Français sont particulièrement concernés par la politique de tri et de recyclage des déchets et ont des attentes fortes à l'égard de leur maire dans ce domaine.

Pour plus d'information : [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

Twitter : @l\_amf

### A propos de CITEO

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission.

Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'écoconception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72% des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Pour plus d'information : <http://www.citeo.com/>

### A propos d'ADELPHÉ

Société de services agréée par l'Etat, filiale de Citeo, Adelphé est un éco-organisme dont la mission est de réduire l'impact environnemental des emballages ; il est particulièrement actif sur les filières des vins et spiritueux, des métiers de bouche et de la santé. Grâce à l'écocontribution versée par les acteurs économiques de ces secteurs, Adelphé conseille les entreprises pour que leurs emballages soient davantage réduits - réemployés-recyclés, finance les collectivités locales pour mieux les collecter et les trier, et sensibilise ses publics sur les bonnes pratiques et les bons gestes à adopter. En 2023, plus de 13 000 entreprises adhèrent à Adelphé et mobilisent environ 80 millions d'euros pour développer ce modèle circulaire, contribuer à la décarbonation de l'économie et ainsi préserver l'environnement et la biodiversité.

Pour plus d'information : <http://www.adelphé.fr>

### A propos de VALHOR

VALHOR est reconnue par les pouvoirs publics comme l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle réunit 52 000 entreprises spécialisées, réalisant plus de 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires et représentant 186 000 emplois. Elle rassemble les 10 organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production (VERDIR, Felcoop, UFS, Coordination Rurale), de la commercialisation (FFAF, Jardineries & Animaleries de France, FGFP, Floralisa), ainsi que du paysage (Unep-Les Entreprises du Paysage, FFP). L'Interprofession VALHOR est dotée des missions suivantes : - la production de ressources pour la filière par les études, la prospective et l'innovation - la mise à disposition d'outils pour le développement économique des entreprises du végétal - le développement du marché des particuliers et du marché des donneurs d'ordre par la communication collective.

Pour plus d'information : [www.valhor.fr](http://www.valhor.fr) #ToutesLesForcesDuVégétal

### Contacts presse :

Pour l'AMF : Marie-Hélène Galin [marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)

Pour CITEO et ADELPHÉ : [presse@citeo.com](mailto:presse@citeo.com)

Pour VALHOR : Soazig Default [presse@valhor.fr](mailto:presse@valhor.fr)